

Affaire suivie par Ariane Noyon (03.86.46.73.91)

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE DE QUARTIER
SAINT-GERVAIS / BRAZZA DU LUNDI 18 JANVIER 2016**

L'Assemblée de quartier Saint-Gervais/Brazza s'est réunie lundi 18 janvier 2016, à 19 heures, au Silex.

PRESENTS :

Maud **NAVARRE**
Marc **GUILLEMAIN**

Elue référente en charge du quartier
Elu en charge du quartier

Philippe **ANDRE**
Bernadette **GODARD**
Sophie **BILLON**
Claude **CHARDINOUX**
Hugues **LOUIS**
Marie-Hélène **PICARD**
Valérie **ANTIER**
Andrew **WALKDEN**

Président du Conseil de quartier
Représentant à la Commission de quartiers
Suppléante à la Commission de quartiers
Représentant au Comité Consultatif de la circulation
Suppléant au Comité Consultatif de la circulation

} Membres du Conseil du quartier

EXCUSEE :

Isabelle **KEKAMPOB**

Membre du Conseil du quartier

et 60 habitants du quartier.

Ordre du jour :

- 1 - Communication de Guy Paris
- 2- Présentation des travaux et animations du Conseil de quartier
- 3- Communication de M. le Maire
- 4- Echanges avec les habitants

1 - Communication de Guy Paris

Guy Paris ouvre la séance en présentant ses meilleurs voeux et en remerciant l'ensemble des personnes pour leur présence. Il annonce l'ordre du jour de la réunion.

Les dernières Assemblées de quartiers ont eu lieu fin 2014 et étaient électives. Les élections régionales de fin 2015 n'ont pas permis de planifier les Assemblées de quartiers en fin d'année. Les suivantes seront électives avec renouvellement des conseillers de quartiers qui, pour certains, sont élus depuis le début du dispositif. Il faut dès à présent se mobiliser pour que des habitants fassent acte de candidature afin de pouvoir élire de nouveaux membres et ne pas tomber dans la routine mais faciliter la créativité.

Ce dispositif, créé en 2002, était en phase opérationnelle dès 2003, avec un budget propre pour favoriser des actions correspondant aux attentes des habitants. Depuis sa création, 1 600 000 € ont été consacrés aux 120 projets présentés et validés en Commission des quartiers. Ce montant assez conséquent a pu faire aboutir des projets de petite ampleur (achat de mobiliers urbains, pose de clôtures) et d'autres qui se sont étalés sur plusieurs années (créations et aménagements de squares par exemple). Les membres des Conseils de quartiers ont toujours trouvé l'équilibre lors des différents projets inscrits dans l'enveloppe annuelle, actuellement d'un montant de 100 000 euros.

Les Conseils de quartiers se sont réunis 1 013 fois en 13 ans, en séances et lors des 52 Commissions et des 121 Assemblées.

Les quartiers sont différents. Certains possèdent des équipements de quartiers (Maisons de quartiers, Centres de loisirs, mille club) permettant des activités dédiées. Les Conseils de quartiers sont alors souvent en appui des animations existant sur le quartier. Dans les autres où ces structures n'existent pas, les Conseils de quartiers ont tendance à créer les animations. Les Conseils de quartier ont donc ces marges de manœuvre pour pouvoir faire des activités ou les accompagner. Mais leur mission principale est d'être à l'écoute des habitants du quartier et de faire remonter leurs doléances auprès de l'équipe municipale, afin d'essayer de régler le maximum de problèmes.

En parallèle de ce dispositif, la mise en place d'*Allô Mairie* a été d'un réel soulagement pour les Conseils de quartiers qui, au début, avait l'impression de faire la "boîte aux lettres" sur de la "bobologie" et petits tracés de la vie quotidienne. Ce service leur a permis de se consacrer à des projets plus motivants. Rappelons que 1 000 signalements ont été enregistrés en 2015 auprès d'*Allô Mairie*.

En 2015, un autre dispositif a vu le jour par la désignation d'élus référents. L'un des deux élus municipaux présents dans chaque Conseil de quartier est nommé élu référent et a pour mission d'être en soutien et de travailler en partenariat avec l'équipe du Conseil de quartier. Il est l'interface privilégié des habitants. Ces élus tiennent, chacun dans le quartier qui le concerne, une permanence mensuelle annoncée dans "*Auxerre Magazine*". Ils ont aussi pour mission de déambuler dans le quartier pour, entre autre, repérer les problématiques, les désagréments et dysfonctionnements.

La parole est donnée à Philippe André, président du Conseil de quartier Saint-Gervais/Brazza.

2 - Présentation des travaux et animations du Conseil de quartier

Tout d'abord, Philippe André, président du Conseil de quartier Saint-Gervais/Brazza souhaite une bonne année à chacun et remercie tous les participants de cette Assemblée de quartier. Il poursuit en présentant chacun des membres du Conseil de quartier et énumère les fonctions que certains d'entre eux occupent. Il précise que Patrick Laurin est invité permanent. Il rend hommage à Ariane Noyon, coordinatrice pour les secteurs Saint-Gervais et Rive-Droite, qui rédigeait depuis 2007 les comptes-rendus des réunions du Conseil de quartier et assurait le lien entre le Conseil et les services de la Ville. Elle s'apprête à changer de fonctions et lui succédera Charisse N'Goumbi, animatrice à la Maison de quartier Rive-Droite.

Philippe André fait un retour sur les animations organisées durant l'année par le Conseil de quartier :

- 8^{ème} édition de l'organisation d'un vide-greniers, rue E.-Dolet et parc Roscoff, le 13 juin 2015 ; 128 participants, moins que les années précédentes du fait peut-être de la programmation des « Pucés des quais ». Philippe André fait appel aux personnes bénévoles qui souhaiteraient rejoindre l'organisation de cet événement. Le prochain vide-greniers aura lieu le 11 juin 2016.
- 4^{ème} édition d'une randonnée inter-quartiers ;
La prochaine est programmée le 29 mai 2016 et partira du quartier des Brichères.
- 2^{ème} édition de l'organisation d'une promenade mycologique au bois du Thureau ;
La prochaine aura lieu le 2 octobre 2016.

- « La Fête des Voisins », 25 personnes en 2015 ;

La prochaine est programmée le 29 mai 2016.

- Décoration du sapin de l'Esplanade de la gare SNCF avec les enfants du Centre de loisirs Rive-Droite et les membres du Conseils de quartier Rive-Droite.

Philippe André énumère les sujets suivis par le Conseil de quartier ou aménagements auxquels il a participé/ a été consulté :

- La réalisation, en plusieurs tranches, du ré-aménagement de l'avenue J.-Jaurès qui se traduit par le cheminement aux normes PMR dédié uniquement aux piétons sur un trottoir des avenues avec traversée au carrefour avec la rue de Brazza, en laissant le trottoir opposé au stationnement lorsque la largeur le permet. La répartition du stationnement s'effectue sur les avenues et + 7 places sur Bourbotte / Héric, soit au total 56 places.

- L'application de la nouvelle politique tarifaire de la Ville en matière de stationnement qui a pour ambition de limiter les voitures ventouses qui restaient trop longtemps stationnées et monopolisaient par conséquent les places que pourraient occuper des clients potentiels avec ses conséquences sur le quartier. Le Conseil de quartier déplore les conséquences engendrées par la nouvelle politique tarifaire sur leur quartier car certaines rues sont désormais saturées par le stationnement (parking J.-Jaurès, Parc Roscoff, rue de l'Île aux plaisirs, rue des Près-Coulons, rue J.-Guignier, quai de l'ancienne abbaye).

- L'installation non autorisée de gens du voyage sur le terrain de la Sernam, près de la gare.

Les riverains ne supportent plus les nuisances sonores et visuelles diverses subies mais aussi sanitaires et d'hygiène.

Il fait un appel aux personnes présentes ce soir indiquant que l'année prochaine, l'Assemblée de quartier sera électorale et selon la Charte du dispositif de démocratie de proximité, 5 membres du Conseil de quartier seront au bout de leur mandat.

3 - Communication de M. le Maire

M. le Maire présente à son tour ses meilleurs vœux à l'ensemble des participants et remercie les membres du Conseil de quartier de leur mobilisation afin d'améliorer la vie dans leur quartier.

Il répond à certaines questions soulevées par Philippe André. Ainsi, il souligne que le quartier va continuer à s'urbaniser et que le projet d'aménagement de la rive droite n'est pas abandonné. La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a défini sa politique en signant un contrat de canal avec l'Union Européenne pour envisager l'aménagement du port et du parc Roscoff. Un chef de projet va d'ailleurs prochainement être nommé.

Il revient sur l'occupation du terrain de la Sernam par les gens du voyage. Ces derniers étant sur un terrain privé, ses compétences sont restreintes. La Sernam a porté plainte 2 fois. La première simplement et la 2^{ème} en référé auprès du procureur. Le Procureur doit maintenant se prononcer et décider de l'expulsion des gens du voyage avec le concours des forces de l'ordre. Après leur départ, la Sernam devrait faire le nécessaire pour empêcher une nouvelle occupation sauvage.

4- Échanges avec les habitants

Sujet	Question ou commentaire	Éléments de réponse
Occupation Sernam/gens du voyages	Un habitant interpelle M. le Maire au sujet de l'installation non autorisée de gens du voyage sur le terrain de la Sernam, près de la gare. Après avoir fracturé les portes d'entrée du site, des personnes ont procédé à des branchements sauvages tant pour se fournir en électricité qu'en eau.	M. le Maire partage le point de vue des habitants mais répond qu'il n'est pas en mesure d'intervenir du fait qu'il s'agit d'un terrain privé.

(suite)	Entre vingt et trente caravanes sont désormais installées, en toute illégalité sur ce terrain. Au-delà des nuisances sonores et visuelles diverses subies par les riverains, des problèmes sanitaires et d'hygiène se posent également. Que peut faire la Municipalité ?	M. le Maire indique les limites de son exercice en qualité de Maire et précise que c'est le Préfet qui décide de l'intervention des forces de l'ordre. La SNCF, de son côté, a déposé une plainte le 16 décembre dernier. Il faut maintenant attendre une décision de justice. Il souligne que lorsque la SNCF souhaitera vendre ses friches ferroviaires, la Ville serait preneuse.
Suite des gens du voyage	Suite aux branchements sauvages en eau et en électricité, une habitante demande qui va payer les consommations des gens du voyage, ainsi que le ramassage de leurs déchets ménagers. Elle propose que l'électricité soit coupée dans le bâtiment de la Sernam.	M. le Maire indique que les factures seront adressées aux gens du voyage, les plaques d'immatriculation de leurs véhicules étant relevées très régulièrement.
Arrêt de bus avenue Jean-Jaurès	Un habitant souligne le manque d'éclairage de l'arrêt de bus situé avenue Jean-Jaurès et que de ce fait, il est difficile quand il fait nuit de pouvoir lire les horaires de passages des bus.	M. le Maire répond qu'aucun abribus n'est éclairé. Ce domaine relève d'une Délégation de Service Publique entre la CA et une entreprise privée.
Eclairage de l'avenue Jean-Jaurès	Un habitant indique qu'il serait nécessaire de renforcer l'éclairage des passages piétonniers de l'avenue Jean-Jaurès pour garantir la sécurité des piétons. Par ailleurs, elle indique : - une barrière a été enlevée devant l'agence immobilière ; - des nids de chenilles processionnaires sont présents dans les arbres du petit terrain arboré avenue de Brazza ; - allée des Montardouins : un trou à reboucher + dépotoir sauvage.	M. le Maire en fera part à ses services techniques qui étudieront les problèmes exposés et interviendront.
Chemin privé/ intersection de l'avenue Jean-Jaurès	Un habitant indique le manque de visibilité pour sortir du chemin privé sur les rues de Laborde et Bercier et demande ainsi l'installation d'un miroir sorcière des 2 côtés. Il ajoute que le sol du sas d'entrée de l'école maternelle est en mauvais état. Serait-il possible de le faire refaire ?	M. le Maire en fera part à ses services techniques qui étudieront les problèmes exposés et interviendront.
Rue Krüger	Une habitante aimerait savoir qui est en mesure de traiter les problèmes liés aux déchets, à la présence de rats, des épaves de bateaux qui encombrant le canal face à la résidence de la Tournelle.	M. le Maire rappelle que le bief est privé et que la ville ne peut pas intervenir dans une propriété privée. Les services ont déjà alerté le propriétaire et le relanceront rapidement.

Rue Krüger	La chaussée de la rue Krüger est en mauvais état. Pourrait-elle faire partie du programme de réfection voirie de 2016 ?	M. le Maire rappelle que les services établissent un programme selon des priorités précises : état de la chaussée et besoins de réfection des réseaux de gaz, assainissement, eaux usées ... La réfection de la rue Krüger n'est pas au programme 2016.
Terrain libéré par l'antiquaire avenue Gambetta	Un habitant aimerait savoir à qui appartient le terrain où se trouvait l'ancien antiquaire et si la ville a des projets d'aménagement pour ce terrain et celui d'EDF.	M. le Maire répond qu'il ne connaît pas la situation juridique de ces terrains. La ville n'a pas de projet sur ces friches urbaines.
Camping-cars	Quand les camping-cars vont-ils quitter le parc Roscoff ?	M. le Maire indique qu'un projet d'aménagement pour accueillir les camping-cars est en cours d'étude. 16-18 emplacements et des aménagements pour les camoufler dans le paysage devraient être créés dans l'enceinte du port.
Vitesse excessive rue du Moulin du Président	Un habitant souligne la vitesse excessive des automobilistes rue du Moulin du Président.	M. le Maire approuve cette remarque et indique que c'est notamment depuis que la chaussée de la rue a été refaite que les automobilistes roulent encore plus vite. La pose d'un panneau de signalisation ne changera rien aux comportements d'incivisme des automobilistes.

L'Assemblée est levée à 20h30.

Guy Paris clôture la réunion en proposant de partager le verre de l'amitié.

Le Maire,

Guy FERREZ.